

Questions orales

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, sauf tout le respect que je porte à l'occupant du fauteuil, le député se sert de la période des questions non pas aux fins légitimes de poser des questions et d'obtenir des renseignements, mais afin d'infiltrer sa version de certains événements dans le compte rendu de la Chambre. C'est indigne de lui, et c'est quelque chose d'ignoble qui ne devrait pas être toléré à la Chambre des communes.

L'ENQUÊTE D'UN FONCTIONNAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre laisse entendre qu'on a effectué une enquête approfondie. En est-il satisfait et estime-t-il qu'il suffit d'une simple enquête d'un fonctionnaire pour se conformer aux exigences des directives? Est-ce que cela couvre le conflit d'intérêts et l'apparence de conflit d'intérêts? Qu'a fait le gouvernement pour enquêter là-dessus?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le représentant devrait savoir quel rôle et quelle responsabilité le premier ministre et moi-même, en tant que vice-premier ministre, ainsi que le gouvernement jouent en matière de respect du code d'éthique déposé à la Chambre le 9 septembre dernier. Il sait, ou devrait savoir, qu'il existe des procédures auxquelles il peut recourir s'il décide, s'il a le courage, de porter une accusation de déshonneur ou d'activité criminelle contre le ministre. Qu'il le fasse.

LA CONSTITUTION DE L'ENTREPRISE EN SOCIÉTÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la société à numéro qui a servi à acheminer les 2.6 millions de dollars vers la société du ministre. Comme le vice-premier ministre le sait, la société à numéro a été constituée en avril 1985, et le prêt de 2.6 millions a été consenti en mai 1985, moins d'un mois plus tard. Est-ce que le vice-premier ministre veut confirmer que la société à numéro, sans précision de nom, a été constituée dans l'unique but de blanchir l'argent destiné à la société du ministre?

M. le Président: À l'ordre. J'ai du mal à considérer que cette question de société intéresse la compétence ministérielle. Est-ce que le député a une autre question?

M. Nunziata: Puis-je reformuler ma première question, monsieur le Président?

M. le Président: Oui.

L'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré avoir effectué une enquête sur cette question. J'aimerais poser une autre question

au solliciteur général. Le solliciteur général veut-il confirmer que l'unique administrateur de cette société à numéro faisait l'objet d'une enquête de la GRC au moment de sa mort malheureuse et prématurée en novembre dernier?

● (1420)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cela relève de ma compétence parce que le sujet manifestement évoqué par le député porte sur une accusation non fondée de conflit d'intérêts. Il amorce sa question par une assertion absolument fausse. Je lui répète qu'il y a des procédures et des voies qui s'ouvrent à lui comme à tout autre député qui a le courage de prendre la parole pour accuser un ministre de conduite déshonorante ou d'activité criminelle.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA TROUSSE D'INFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a récemment fourni à tous les députés et sénateurs une trousse de propagande, financée par le Trésor public, sur le libre-échange au sujet duquel le Parlement du Canada n'a pas encore pris de décision. Lorsque le vice-premier ministre et le secrétaire d'État siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, le secrétaire d'État estimait qu'il était inacceptable d'utiliser ainsi les deniers publics avant que le Parlement ne rende sa décision. Le vice-premier ministre n'ignore pas que c'est répréhensible. Nous le savons aussi. Va-t-il agir comme il le doit en envoyant la facture au parti conservateur du Canada?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. D'une part il nous dit: «Donnez-nous ces renseignements. Faites-nous savoir ce qui se passe.» Nous leur fournissons les renseignements demandés et voilà qu'ils se plaignent. Que voulez-vous au juste?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le pays tout entier, la presse et les députés savent que le gouvernement a refusé de communiquer les études qui nous auraient permis de débattre de la question en nous basant sur autre chose que la propagande du gouvernement. Le ministre le sait parfaitement.